



CONSEIL DES FIDUCIAIRES RÉALISATIONS ET DÉCISIONS EN 2019

Voici un résumé des activités du conseil des fiduciaires (autres que les points réguliers et les points permanents) de janvier à décembre 2019.

Documents et surveillance du régime

Le conseil a examiné et approuvé les documents constitutifs et d'autres éléments à l'appui du régime suivants :

- Modifications au texte du régime :
 - Consigner l'augmentation des prestations associée aux augmentations 2 à 4 de la politique de financement (en vigueur le 1^{er} janvier 2019).
 - Accorder une indexation (ajustement au coût de la vie) de 2,12 % au 1^{er} janvier 2020.
- Le conseil a procédé à l'examen annuel de l'énoncé des politiques de placement et a apporté les modifications suivantes en plus de changements d'ordre administratif :
 - Clarification des règles relatives aux écarts autorisés pour les catégories d'actifs et modification de la section sur les placements autorisés.
- Le conseil a procédé à l'examen annuel de la politique de financement (aucune modification nécessaire).
- Le conseil a approuvé les états financiers vérifiés du RRP-CES pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.
- Le conseil a approuvé le rapport d'évaluation actuarielle du RRP-CES au 31 décembre 2018.

Le conseil a satisfait à toutes les exigences réglementaires en matière de dépôt et de divulgation énoncées par la *Loi sur les prestations de pension* du Nouveau-Brunswick et la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Gouvernance du conseil

Le conseil a examiné et approuvé, au besoin, les modifications aux politiques et aux pratiques suivantes lors de l'examen annuel de son cadre de gouvernance :

- le mandat du conseil, du comité de vérification, du comité de gouvernance et du comité des placements;
- le code d'éthique et de conduite;
- la politique sur les communications;
- la politique sur la divulgation;

- la politique sur l'orientation et la formation;
- la politique sur les indemnités quotidiennes et les frais de déplacement;
- les lignes directrices sur la nomination des fiduciaires.

De plus, le conseil a approuvé une politique sur la rotation des associés de vérification qui établit le rôle de l'associé de vérification externe pour un mandat maximum de sept ans. Cette politique s'applique uniquement au rôle d'associé de vérification externe et n'implique pas un mandat de sept ans en ce qui concerne la nomination du cabinet de vérificateurs externe, un tel mandat étant examiné chaque année conformément au mandat du conseil des fiduciaires.

Le conseil a reçu les exposés suivants dans le cadre de son programme de formation continue :

- Faible volatilité – diversification sectorielle
- Marché des instruments à taux fixe
- Simulation de crise liée aux portefeuilles
- Exemple d'application du plan de redressement du déficit de financement en fonction de divers niveaux de capitalisation.

Le conseil des fiduciaires a tenu sa première séance de planification stratégique, qui a donné lieu à l'élaboration d'initiatives stratégiques qui seront mises en œuvre de 2020 à 2022.

Services et communications aux participants

Le conseil a examiné et approuvé les documents suivants :

- le livret du participant au régime (qui sera réexaminé tous les cinq ans);
- les bulletins du printemps et de l'automne 2019;
- le guide de la marque du RRP-CES.

Participation des fournisseurs de services

Le conseil a fait appel aux fournisseurs de services suivants :

- Vestcor Inc. pour les services d'administration des pensions et de gestion des placements;
- Morneau Shepell pour des services actuariels pour l'année 2019 du régime;
- Grant Thornton comme vérificateur externe en 2019 des états financiers du RRP-CES;
- Osler, Hoskin & Harcourt LLP pour les services juridiques;
- HSC Training and Consulting pour l'animation de la première séance de planification stratégique du conseil.